



AIDES Territoriales aux ÉTUDIANTS

BAC +1 à BAC +8

UNE AIDE FINANCIÈRE POUR
LES BACHELIERS DE
GUYANE

JUSQU'AU 28 FÉVRIER 2023

DOSSIER EN LIGNE
WWW.CTGUYANE.FR

SUBVENTIONS

[HTTPS://SUBVENTIONS.CTGUYANE.FR/](https://subventions.ctguyane.fr/)



0594 300 600 | WWW.CTGUYANE.FR
Collectivité Territoriale de Guyane CTG

CTGuyane

CTdeGuyane

HISSE LA GUYANE AU RANG DE CARREFOUR
MONDIAL D'EXCELLENCES

[Dossier de presse]
Lancement de la campagne des
Aides Territoriales aux Etudiants
En partenariat avec Miss Guyane

Jusqu'au mardi 28 février 2023 !

Sommaire

1. Mot du président
2. Présentation du dispositif
3. Objectifs/Enjeux
4. Critères d'éligibilité
5. Pièces à fournir
6. Partenaire
7. Retours de bénéficiaires des Aides Territoriales aux Etudiants
8. Chiffres clés
9. Contacts

1. Mot du président

« L'éducation reste un engagement prioritaire de notre majorité.

Nous l'avons dit et répété, les jeunes sont la priorité de cette mandature.

De nombreux jeunes aspirent à participer à l'édification de notre territoire, et nous comptons évidemment favoriser leur accompagnement, vers les parcours universitaires qu'ils souhaitent suivre, pour leur réussite, la réussite collective et le développement de la Guyane.

Nous vivons sur un territoire où les potentialités sont aussi nombreuses qu'impressionnantes, c'est pourquoi nous accompagnons les étudiants, afin qu'ils puissent les exploiter, les valoriser, et ainsi favoriser les parcours d'excellences.

Nous tenons à soutenir nos étudiants guyanais, dès la sortie du lycée vers le monde des études.

Les Aides Territoriales aux Etudiants visent donc à accompagner ces jeunes, dans la préparation de leur année universitaire, afin qu'ils puissent s'acheter un ordinateur, du matériel, ou tout simplement participer aux frais liés à un emménagement.

Il s'agit pour nous, de les pousser vers l'autonomie, de les préparer pour l'avenir du territoire, conscients que sans eux, celui-ci ne serait pas envisageable. »

Gabriel Serville,
Président de la Collectivité Territoriale de Guyane



2. Présentation du dispositif

Afin de soutenir les jeunes guyanais inscrits dans un cycle d'études supérieures suivies en Guyane ou à l'extérieur, la Collectivité Territoriale de Guyane a mis en place le dispositif, « Aides Territoriales aux Etudiants » (ATE).

Chaque nouvelle rentrée universitaire, les demandes sont de plus en plus nombreuses, cet indicateur permet de mettre en exergue un plus grand attrait des jeunes Guyanais pour les études en cycle supérieur.

Demandes d'ATE sur la plateforme :

https://subventions.ctguyane.fr/SEWSaaS.Guichet/workflow_url

Date limite de dépôt des dossiers : mardi 28 février 2023

Les ATE représentent un complément de ressources (les ATE ne sont pas des bourses)



3. Objectifs/Enjeux

- Hisser la Guyane au rang de carrefour mondial d'excellences.
- Encourager l'élévation du niveau de qualification des jeunes afin de leur permettre un meilleur positionnement sur le marché du travail local.
- Soutenir les étudiants dans leurs parcours, en particulier lorsque la spécificité de leur formation correspond aux objectifs fixés par la CTG pour le territoire.
- Accompagner financièrement les jeunes dans les frais liés au transport, à l'hébergement, la restauration et à l'équipement.
- Favoriser la poursuite de leur scolarité.

4. Critères d'éligibilité

1. Avoir obtenu son baccalauréat (ou équivalent) en Guyane
2. Être inscrit dans un cycle d'études supérieures sans interruption au cours de son parcours
3. Avoir le statut étudiant
4. Être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne ou étranger titulaire d'un titre de séjour régulier
5. Avoir son foyer fiscal ou celui des parents en Guyane depuis au moins 3 ans ou plus et avoir des parents domiciliés en Guyane depuis au moins 3 ans et durant toute l'année d'étude
6. Être âgé de moins de 27 ans au 1er septembre de l'année universitaire en cours
7. De 27 ans à 30 ans et à partir du BAC+5 la Collectivité se réserve le droit de la recevabilité de la demande selon les critères d'éligibilité et d'études, l'étudiant devra justifier qu'il rencontre des difficultés financières ou qu'il se trouve dans une situation précaire de nature à compromettre la réussite de ses études

5. Pièces à fournir

1. Copie de la pièce d'identité
2. Copie de l'attestation de la sécurité sociale
3. Certificats de scolarité 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023
4. Certificat de saturation ou non existence de la filière
5. Copie intégrale des trois derniers avis d'imposition
6. Notification de bourse (même en cas de rejet)
7. Facture acquittée totalement ou partiellement de l'année universitaire en cours pour les étudiants inscrits dans des écoles privées et payantes

6. Partenaire



« Je m'appelle Shaïna Robin, j'ai été élue miss Guyane 2022.

Je suis actuellement en 2e année de classe préparatoire aux écoles scientifiques et je souhaite devenir pilote de ligne.

Si j'ai souhaité participer à cette campagne de promotion des Aides Territoriales aux Etudiants, c'est pour informer le plus grand nombre de jeunes étudiants, comme moi, afin qu'ils fassent leur demande et bénéficient d'un coup de pouce pour leur réussite.»



Shaïna Robin, Miss Guyane 2022

7. Témoignages de bénéficiaires des ATE

« Avec cette aide de la Collectivité Territoriale de Guyane, j'ai pu acheter des livres. »

« N'ayant pas d'ordinateur, l'aide m'a servi à en acheter un. »

« Les ATE m'ont permis de financer en partie mon permis de conduire. »

« Cet argent m'a été utile lors d'imprévus pour subvenir à mes besoins quotidiens. »

« J'ai utilisé l'argent versé pour équiper une partie de mon logement. »

« J'avais prévu d'acheter mes fournitures avec les ATE, elles ont finalement été utiles dans la participation à l'achat d'un moyen de locomotion. »

8. Chiffres clés

Année Universitaire	2020-2021	2021-2022
Nombre de demandes	3215	3500
Budget ATE	3 950 000 €	5 346 975 €

9. Contacts

➤ Contact Direction de l'Education et de l'Enseignement Supérieur CTG :

- Mireilla Lama - DGA du Pôle Enseignement Formation Insertion

mireilla.lama@ctguyane.fr

- Cédric Tablon - Directeur, Direction Education Enseignement Supérieur -

cedric.tablon@ctguyane.fr

- Gaëlle Donatien - Responsable de Service, Service Enseignement Supérieur -

gaelle.donatien@ctguyane.fr

➤ Contact Presse CTG :

- Cynthiana Greene-Sewgobind - Chargée de Communication - 06 94 28 74 90

cynthiana.greene-sewgobind@ctguyane.fr